Invitation à une activité de formation continue

Titre: Risques du TDAH non traité au cours de la vie

No d'activité: 93196

Date: mercredi le 29 janvier 2025

Lieu: Café Ricardo

Coordonnées: 310, rue d'Arran, Saint-Lambert

Objectifs

À la fin de cette activité, les participants pourront:

- 1. Utiliser des questionnaires validés pour dépister précocement le TDAH et les comorbidités qui peuvent y être associées selon l'âge du patient.
- 2. Souligner la nécessité de dépister, diagnostiquer et traiter précocement le TDAH pour améliorer le fonctionnement individuel et social du patient à tout âge.
- 3. Nommer les effets négatifs possibles dans l'histoire longitudinale de la vie du patient avec un TDAH non traité.
- 4. Discuter de la prévalence de TDAH en milieu carcéral.
- 5. Adapter des stratégies de traitement selon le type de patient: selon l'âge, répondeur ou non, association de médicaments possibles, effets indésirables du traitement à gérer, comorbidités, etc...
- 6. À l'aide de cas cliniques appliquer les notions apprises dans cette formation.

Président de séance : Dre Ginette Barrière

Horaire

2025-01-29	18:30	20:00	Conférence	Risques du TDAH non traité au cours de la vie	Dr Martin Gignac, psychiatre
2025-01-29	20:00	20:15	Pause/Repas		
2025-01-29	20:15	21:45	Conférence	Risques du TDAH non traité au cours de la vie (suite)	Dr Martin Gignac, psychiatre

ACTIVITÉ EN PRÉSENTIEL SEULEMENT

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à cette activité, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité à 35 participants.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % du total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Elvium





Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au https://evaluation.fmoq.org ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à https://padpc.fmoq.org

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.